

BIBLE. CANON. INSPIRATION.

1.- LE CANON DES ECRITURES.

1.1.- Histoire du Canon

1.2. Sens et fonction du canon.

2.- L'INSPIRATION

2.1. Histoire catholique « classique » de l'inspiration ;

2.2. Etudes et approches récentes.

2.3. Pistes de réflexion.

Il nous faut jeter un coup d'œil sur un problème pas très à la mode mais de la plus grande importance pour avoir quelques idées claires sur les fondamentaux de la foi, même si, encore une fois le parcours sera très rapide.

On dit souvent que la Bible est la Parole de Dieu. D'ailleurs, à la fin des lectures bibliques dans la liturgie on annonce: Acclamons la Parole de Dieu. Dans d'autres langues, on dit tout simplement: « Parole de Dieu », expression que certains clercs ou laïcs transforment subtilement en : "C'est la parole de Dieu». Il y a donc une tendance assez forte à confondre La Parole de Dieu avec l'Ecriture. Le glissement est facile et ... tentant. Pourtant il faut s'en garder comme de la peste.

Il est plus qu'évident, en effet, que seul Jésus-Christ peut être compris, strictu sensu, comme La Parole de Dieu. Le Prologue du quatrième évangile l'affirme sans aucun doute: "Au commencement était le Verbe et le Verbe était Dieu et le Verbe s'est fait chair, il a habité parmi nous et nous avons vu sa gloire ». Pourquoi traduire par Verbe et pas par Parole, sachant que le terme Memra (parole en araméen se cache derrière le « logos » du IV évangile, et que cette « Memra » était extrêmement importante dans le monde juif à l'époque de la naissance du NT ?). Par ailleurs, même la liturgie ne trompe personne; dans la préface de la prière eucharistique n° 2 on lit: « Il est bon de te rendre grâce par ton Fils bien aimé, Jésus-Christ: car il est ta Parole vivante ... ».

Les textes du Concile Vat II, dans sa Constitution Dei Verbum, sont assez intéressants à ce sujet. En effet, on y lit: "Les Saintes Ecritures contiennent la Parole de Dieu et, puisqu'elles sont inspirées, elles sont vraiment cette parole" (§.24).Et ailleurs: "Les Ecritures, conjointement avec la Sainte Tradition, puisque inspirées par Dieu et consignées une fois pour toutes par écrit, elles communiquent immuablement la parole de Dieu lui-même et font résonner dans les paroles des prophètes et des apôtres

la voix de l'Esprit Saint" (§ 21). Et encore : "La Sainte Ecriture est la parole de Dieu en tant que, sous l'inspiration de l'Esprit divin, elle est consignée par écrit" (§ 9) et finalement : "La charge d'interpréter de façon authentique la parole de Dieu, écrite ou transmise, a été confiée au seul magistère vivant de l'Eglise ... « (§ 10). On sent donc dans ces différents textes de DV une identification certaine de l'Ecriture avec la Parole de Dieu, mais en même temps, les Pères conciliaires se rendaient compte que, malgré tout, il y avait un décalage, une différence et que l'assimilation pure et simple n'était pas acceptable. N'oublions pas que tout cela se passait en 1962-3, que l'on sortait à peine d'une vision très mécanique de l'Ecriture et de la Parole de Dieu et que DV ne fut pas, malgré son rôle essentiel dans le Concile, le texte le plus soigné par les Pères ... L'Ecriture est la "trace" de la Parole de Dieu. Comme dit F.Marty dans son article "Le Canon des Ecritures, mémoire pour un avenir" in *Centre Sèvres*, « *Le Canon des Ecritures* », Lectio Divina 140, Cerf, Paris, 1990, (P-497): L'écriture est de l'ordre de la trace. Elle se met d'emblée, par là, dans un jeu d'absence et de présence. Il n'y a de trace que de l'absent, mais la trace ne serait rien, si elle n'était une présence, paradoxale, certes, car qui s'arrêterait à cette présence la détruirait comme trace. La trace renouvelle la différence entre qui cherche et ce qu'il cherche ... elle oriente vers la mémoire, paradoxale présence aussi, de ce qui ne cesse pas d'avoir une dimension d'absence ».

L'Ecriture devenue livre, "en tant que livre ne peut se suffire à lui-même. Il suppose toujours une relation vivante entre celui qui écrit et celui qui lit. Un livre est toujours un acte de transmission ou de tradition... Le livre n'est donc qu'un moment qualitatif de la communication entre les hommes... écrits par les hommes comme tous les livres, ceux-là sont une attestation écrite de la Parole de Dieu, ils sont porteurs de la révélation divine à tous les hommes ».(Sesboué « Essai de théologie systématique sur le Canon des Ecritures » in *Centre Sèvres*, « *Le Canon des Ecritures* », Lectio Divina 140, Cerf, Paris, 1990, p. 525-526).

"L'écriture n'est pas, cependant, une simple transcription de la parole ... c'est qu'elle atteste la vocation de la parole à durer et à s'étendre dans l'espace. Elle est publique ... en vérifiant, au sens fort du terme "faire vrai", la possibilité pour un groupe, de se maintenir, en son identité, au delà du moment présent dans d'autres lieux que celui où il est".

Elle est donc non seulement trace mais aussi matrice de la Parole de Dieu. Car le livre sans lecteur n'a aucune efficacité ni pertinence. Le dialogue ne s'établit pas, la communication n'arrive pas. De manière privilégiée et unique, mais non exclusive, c'est dans la rencontre de cette Ecriture, portée, transmise et offerte par un groupe, par la communauté, dans la rencontre donc avec le lecteur que La Parole de Dieu advient, que le Christ se fait présent et établit la communication avec le croyant. C'est pour cela que l'on peut dire, à juste titre, que l'Ecriture est trace et matrice de la Parole de Dieu, le Verbe/Memra fait chair, le Fils unique du Père.

Les rapports particuliers de cette Ecriture avec la communauté sont présentés traditionnellement avec deux concepts: le Canon des Ecritures et l'inspiration. C'est à clarifier rapidement ces deux points que nous allons nous atteler à présent.

II.-1 LE CANON DES ECRITURES.

« Le Canon des Ecritures est la liste ou la collection, réglée par la Tradition et l'autorité de l'Eglise, des livres qui, ayant une origine divine et une autorité infaillible, contiennent ou forment eux-mêmes la règle de la vérité inspirée par Dieu pour l'instruction des hommes». « La canonicité est la constatation que l'Eglise fait officiellement, par une décision publique, ou équivalentement par l'usage et la pratique, de cette origine divine et de cette autorité infaillible". Dictionnaire de Théologie Catholique. Paris, 1972, Tome II col. 1554-1555.

Cette description est la manière classique de parler de l'ensemble des Ecritures chrétiennes, au moins dans l'Eglise Catholique, en ce qui concerne les livres "normatifs", "les livres qui forment la règle », comme dit le DTC, autrement dit, "référence" essentielle de la foi chrétienne.

Histoire du Canon. Le texte devient norme, règle, référence.

Un mot sur le sens du terme « canon ». Tel quel, le mot "canon" est grec mais il n'est pas exclu qu'il ait des antécédents typiquement sémitiques et que, comme cela arrive quelques fois, les racines convergent. En effet, le mot hébreu ganeh désigne dans Ez 40,3.5 le roseau destiné à mesurer. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une mesure, d'une convention, d'une règle, d'une norme. Comme le mot est tout à fait à géométrie variable il peut s'appliquer à 36 mille choses. Il ne faut pas oublier que le mot est employé dans le grec classique également.

Mais qui dit "norme", « règle », dit choix. Choix parmi un certain nombre de livres et écrits dans notre cas. Comme dit Lamarche («Hypothèses à propos des divergences théologiques dans le Nouveau Testament » in *Centre Sèvres, « Le Canon des Ecritures »*, Lectio Divina 140, Cerf, Paris, 1990, p.491) : "Souvent nous sommes traumatisés par l'assimilation faite trop rapidement entre choisir et 'être hérétique'. Sans doute les hérétiques ont fait des choix, mais est-ce là leur caractéristique? Le Christ aussi a choisi parmi les figures messianiques provenant de l'AT; les évangélistes on choisi; c'est bien ainsi que DV nous les décrit: « Choissant certaines des nombreuses choses transmises ». La théologie catholique et l'exégèse protestante n'ont pas cessé de choisir même si pfs elles prétendaient qu'elles ne choisissaient pas. L'erreur est-elle de choisir? N'est-elle pas de mal choisir o de prétendre que « on ne choisit pas »?

Sans entrer dans les arguments et points de vue d'A.Paul dans les CE 14 et 49, Intertestament et L'Inspiration et le Canon des Ecritures (voir également **JTrublet**), l'histoire du Canon A et NT remonte bien loin. Autrement dit, quand les Ecritures telles qu'elles ont été considérées, en totalité ou en partie, comme norme et quel genre de "norme" étaient ces Ecritures?

Nous ne pouvons jamais oublier que dans toute l'affaire de la détermination du Canon, au moins en partie, les circonstance historiques ont joué un rôle primordial.

En fait, l'histoire du Canon commence bien avec l'Exil, préparée par l'épisode du Deutéronome. Plus d'institution qui reste debout et surtout plus de politique. Le grave problème qui s'est posé aux exilés et après l'exil ce fut celui de l'identité. C'est là que le besoin d'une référence claire voit le jour de manière pressante. Ce problème de

l'identité a été résolu de bien différentes manières: Généalogies, exclusion de mariages mixtes etc. Mais étant donné que les textes qui racontaient son histoire et donnaient en même temps une identité à Israël étaient là, il est tout à fait normal qu'ils aient pris une dimension unique.

Dans les traditions d'Israël il y a eu une sorte de bifurcation entre les traditions davidiques et les mosaïques. Une certaine synthèse de fait dans le Deutéronome mais avec prédominance indéniable de la figure de Moïse. En même temps, la monarchie venait de s'effondrer. Difficile dans ces conditions de lui donner un rôle particulièrement brillant au niveau de la norme et de l'identité, bien que les livres des Chroniques le font. Par ailleurs, les critiques des prophètes avaient démolie l'institution monarchique au moins dans sa dimension historique. En outre, l'ensemble des législations avait été mis sous la houlette de Moïse. Finalement la Torah se situait aux origines du peuple, des ancêtres et englobait la figure essentielle, Moïse et sa dimension législative. Toutes les conditions "objectives" y étaient pour que la Torah devienne le maillon essentiel de la reconnaissance et de la Judaïté. Mais aux conditions objectives il faut toujours le concours de tendances historiques pour que la possibilité devienne réalité.

Il est normal qu'Esdras, qui eut certainement un rôle essentiel dans la constitution de la judaïté et de la Torah et qui en est devenu le symbole, ait tout basé sur la Torah pour les raisons dites et en même temps parce que la rédaction finale de la Torah faisait la part belle aux prêtres et Esdras en était. On pourrait dire encore qu'on est dans le domaine "objectif". Mais à cette époque, V siècle, Esdras, tout juif et nationaliste qu'il est, est un envoyé de l'autorité perse et Israël n'a pas, et ne prétend pas avoir, l'indépendance politique. Il n'y a qu'à voir la tonalité des livres d'Esdras et Néhémie ou des Chroniques où la reconnaissance du pouvoir perse est absolument explicite et où l'on prie officiellement pour le souverain perse et sa famille. Cependant l'empire perse est très habile politiquement et donne une sorte d'autonomie administrative et religieuse aux juifs en admettant comme loi d'Etat pour les juifs, La Loi de Dieu. C'est là consécration, l'aboutissement de la lente progression vers l'établissement d'une Loi, d'une Norme. Dorénavant la Torah sera la base du judaïsme.

C'est la différence par rapport aux textes prophétiques. En ce qui les concerne les prophètes, les choses ont été un peu plus complexes et plus lentes. Mais sans grands problèmes. En effet, le phénomène avait eu aussi son test de passage le plus dur avec l'Exil. Un certain nombre de prophètes réussissent ce test et leur corpus devient peu à peu un ensemble de textes patrimoine de tous. Dans les livres des Chroniques, les prophètes sont tout à fait reconnus et l'on parle même du titre du livre d'Isaïe (II Ch 32,32) et ceci même si les milieux sacerdotaux ne sont pas des fans des prophètes ...Ceux-ci vont être vus dans une position qui ne peut être que subordonnée par rapport à la Torah. Chronologiquement et théologiquement cela se comprend, vue la façon et le poids que la Torah a pris dans la conscience et la religion d'Israël, du judaïsme. Mais il est clair que la hiérarchisation qui en résulte se fait au détriment des prophètes et au profit des prêtres dans un premier moment et plus tard des scribes. D'autant plus que les textes de l'Écriture elle-même, Ps 74, reconnaît qu'il n'y a plus de

prophètes... La voix non institutionnelle des prophètes, « la parole » prophétique, même devenue écriture, est placée sous la Loi, les scribes. Que reste donc, dans ces conditions, de la Parole prophétique proclamée dans la liberté du Dieu d'Israël aux quatre coins des lieux publics et ouverts?

Les écrits prophétiques comme nous les connaissons, en tout cas quant au nombre, sont reconnus tels quels par Si 48,24 et 49,10 (sans Daniel bien entendu) vers 200 av.C. Le lien organique ainsi instauré entre la Loi et les Prophètes est exprimé merveilleusement dans l'expression classique « La Loi et les prophètes » qu'on trouve 10 fois dans le NT. Ce lien entre les deux éléments est encore matériellement clair dans l'office synagogaal, au moins en Palestine, où, après la lecture de la Torah, il y avait déjà systématiquement, au premier siècle, une lecture prophétique.

La reconnaissance des autres livres, « les autres écrits », les ketubim, est plus compliquée et dépend des cas.

On a toujours dit que c'est après la destruction de Jérusalem en 70 que les rabbins d'obédience pharisienne qui restaient se réunirent à Jamnia pour un « synode » et qu'ils définirent là le « canon juif ». La situation est beaucoup plus complexe. D'après ce que les textes de Qumran nous révèlent, les livres les plus « prisés », les plus cités et les plus « travaillés » étaient: la Torah, Isaïe, les Douze et les Psaumes. Par ailleurs, les haftarot (lectures des textes prophétiques) de la lecture synagogaal contiennent encore Isaïe et les Douze. Il semble donc qu'une sorte de « premier canon » (au moins « d'usage ») existait, composé par la Torah, Isaïe, les Douze et les Psaumes. Ceci serait également sous-jacent à l'expression du NT la Loi, les prophètes et les psaumes. Il est clair qu'à Jamnia on discuta la canonicité de certains livres et que le rejet de la traduction des LXX fut prononcé car trop « chrétienne ». D'où l'intérêt de voir les circonstances historiques d'une décision pour la comprendre. Mais Flavius Joseph déjà donne l'équivalent de ce qui sera plus tard décrit, dans la Talmud, comme « canon ».

Concernant le Canon du NT le processus fut long et compliqué. Ce fut souvent par le jeu de la reconnaissance mutuelle des Ecritures des différentes communautés que le consensus vit peu à peu le jour. Saint Jérôme et Saint Augustin (350-450) eurent des disputes célèbres. On aurait cru que l'affaire était réglée après eux. Ce ne fut pas tout à fait le cas. Quand on regarde certains manuscrits de cette époque (et parmi eux il y en a de grande importance) les choses continuent ne pas être claires. On "oublie" pfs l'épître aux Hébreux ou l'on ajoute l'épître de Barnabé ou le Pasteur Hermas. Juste avant le Concile de Trente le Cardinal Cajetan (personnage clé du Concile de Trente) avait des doutes sérieux sur quelques textes du NT (Jc, Jude et 1-3 Jn). La liste actuelle fut proclamée au Concile de Trente. Le 8 Avril 1546 on vota un décret avec la liste "catholique" actuelle, donnée comme définitive: 24 oui, 15 non, 16 abstentions!!.

On peut s'étonner de cette lenteur de l'Eglise à définir la référence scripturaire. N'était-elle pas assistée de l'Esprit Saint pour déterminer au plus tôt le canon des Ecritures par la voix de son Magistère? On peut répondre immédiatement en disant que finalement c'est l'usage, et particulièrement l'usage liturgique, qui réglera progressivement les questions ... Le processus "canonique" a été long, comme le reflet du mouvement d'unité qui progressivement traverse les premières communautés puis

les églises géographiquement dispersées. L'histoire du Canon c'est l'histoire de l'unité de l'Eglise. C'est à dire : l'histoire du canon de l'Écriture est celle de la reconnaissance mutuelles des Eglises et de leurs Écritures de référence.

Pour ajouter un petit grain de sel "salutaire", on peut rappeler que, actuellement, les Eglises d'Orient suivent le texte des LXX.. Parmi elles, bien entendu, celles unies à Rome. Or le texte des LXX n'est pas identique au TM suivi normalement en Occident. Par exemple: le livre de Jérémie est un 1/8 plus court en grec que dans le TM. On a ainsi dans la liturgie d'une même Eglise une "Parole de Dieu" courte et une longue... Cette réalité constitue par elle-même un antidote exceptionnel contre toutes les tentations "matérialisantes" et "chosifiantes" de l'Écriture, contre toute idolâtrie du livre, contre tout fondamentalisme.

SENS ET FONCTION.

D'un point de vue purement externe, sociologique, il est évident que l'établissement du Canon est un acte inévitable pour un groupe social qui se réfère de manière fondatrice à des textes. Il faut définir, délimiter la référence. Ceci est d'autant plus vrai, comme dit A.Paul, pour les chrétiens car ils n'ont pas d'autre type de références "matérielles": ni race, ni pays, ni histoire politique et sociale communs. Le christianisme est la "diaspora totale", il lui faut donc une référence bien précise. En outre le Canon permet de se situer par rapport aux autres. En déterminant les limites on exclut. C'est un acte de la communauté pour se définir elle-même.

Comme dit F.Marty (p.500-501) « Il y a des écrits qui ne valent que pour une durée longue (mais il faut ajouter que c'est une communauté qui leur donne cette dimension de temps). Ils sont à durer, en effet, aussi longtemps que les groupes qu'ils font effectivement durer. Pour cette raison, l'on peut les appeler textes « fondateurs ». En conséquence ne peut être canonique l'écrit qui par ce qu'il exprime "détruit la vie du groupe ... Ce n'est pas, en effet, la perfection d'un texte qui le fait fondateur mais bien le rassemblement à partir de lui d'un groupe, décidé à surmonter sa fragilité. Ce qui importe c'est "l'œuvre" dont il permet la possibilité ».

II.2.-L'inspiration.

Si le Canon a un sens c'est, tout simplement, parce qu'il est considéré comme ayant une valeur particulière. On a souvent utilisé pour en parler les termes de « référence », norme. Mais qu'est-ce qui fait que ces livres, et pas d'autres, ont une valeur particulière ? La réponse est simple : ce sont des livres inspirés par Dieu. Autrement dit, dont l'origine est divine. Dieu est intervenu dans l'élaboration de ces livres, on peut dire que ce sont des livres dont Dieu est l'auteur. Mais une fois que l'on a dit cela, les questions commencent de plus belle. Et l'on est en droit, et en devoir, de rendre compte de ce que l'on entend par « inspiration » ou par « Dieu comme auteur ».

Histoire catholique « classique » de l'inspiration.

Le terme « inspiré » est utilisé deux fois dans le NT. 2 Tm 3,16 : « Toute Ecriture inspirée de Dieu *qeo,pneustoj*, aussi utile pour l'enseignement » et 2 P 1,21 : « En effet ce n'est pas la volonté humaine qui a jamais produit une prophétie mais c'est porté (fero,menoi) par l'Esprit saint que des humains ont parlé de la part de Dieu ». Cette conception n'est, originairement, ni chrétienne ni biblique. La théorie de l'inspiration est grecque et servait à expliquer les paroles des poètes, des prophètes et des philosophes. Elle est appliquée à la Bible par Philon d'Alexandrie (célèbre érudit juif vivant à Alexandrie entre -50 av.C et 50 ap.) qui a élaboré une véritable théorie de l'inspiration biblique. (Cf A.Paul, p.7)

C'est pratiquement cette doctrine philonienne qui sera reprise par le christianisme en insistant un peu plus que lui sur l'esprit. Car il parle souvent du « divin souffleur ». Les Pères de l'Eglise reprendront cette explication qui deviendra classique dans la tradition chrétienne.

Chez Philon, la part de l'homme devient de plus en plus réduite à cause de la volonté de l'auteur de mettre en évidence à quel point il s'agit de livres « inspirés par Dieu ». Cette tendance à l'instrumentalisation de l'homme, de « l'outil humain » sera de plus en plus présente chez les auteurs chrétiens. On va trouver alors l'image de l'instrument de musique qui est « mu » par Dieu, ou l'on utilisera l'autre image, tel Grégoire le Grand, celle du « calame de Dieu ». C'est ce même Grégoire qui tire la conclusion évidente de cette affaire : Dieu est le vrai auteur de l'Ecriture dans le sens fort du terme : « Par la foi nous croyons que l'auteur du livre est le Saint Esprit. C'est donc lui-même qui l'a écrit, lui qui a été l'inspireur de l'œuvre ». Ce texte est cité tel quel dans l'Encyclique « Providentissimus » de Léon XIII (1893).

Etudes et approches récentes.

Mais les découvertes faites dans le domaine du langage et de l'Ecriture d'une part et des textes et documents de l'Antiquité de l'autre, ont mis à rude épreuve cette belle théorie de l'inspiration. Néanmoins le sujet n'inspire pas beaucoup les auteurs.

Comment intégrer dans l'inspiration la « psychologie », les mécanismes psychologiques, de l'écriture, de la création littéraire ? Par ailleurs une meilleure connaissance de l'histoire du texte et de la rédaction oblige à tenir compte de la sociologie des textes à l'heure de les comprendre. Peut-on parler de la sociologie de l'inspiration ? On doit également parler du problème de la traduction. Pour Philon les LXX étaient inspirés. Pour Barthélemy aussi. C'est la meilleure façon de nier « l'inspiration » de la matérialité du texte. Sans entrer dans le problème du texte « original ». Avec le paradoxe déjà signalé d'une même confession chrétienne, la catholique romaine, qui admet, de facto, deux textes inspirés, matériellement différents...

Difficile, dans ce contexte, de continuer à répéter l'explication et la théorie traditionnelle. Elle est irrecevable. Et c'est tout à fait compréhensible car les présupposés actuels sont très différents de ceux qui présidèrent à l'élaboration de la dite théorie. Il ne faut pas confondre néanmoins le fait ou la conviction que l'on veut expliquer et les outils conceptuels mis en œuvre dans l'explication. Une chose c'est ce que l'on veut expliquer et l'autre la manière de le faire, les hypothèses, les théories mis

en œuvre pour le faire. Dans l'ordre de la valeur, ce que la théorie de l'inspiration prétend expliquer (la présence, la trace, la dimension divine dans l'Écriture) est antérieur et d'une autre nature que la théorie qui prétend l'expliquer.

Pistes de réflexion.

Le chrétien dans cette affaire doit partir d'une donnée fondatrice : il croit, par la foi reçue, que Jésus de Nazareth est le Christ, la manifestation plénière et définitive de Dieu. C'est cela que nous disions au commencement en suivant le quatrième évangile et la liturgie eucharistique. C'est Lui qui est « l'œuvre de Dieu », son Fils. C'est Lui qui est la Révélation de Dieu. Or, l'Écriture est considérée, dans ce même mouvement de foi, comme le témoignage, la manifestation, la révélation privilégiée qui permet la rencontre avec Lui, Jésus-Christ, la Parole de Dieu. C'est dans ce sens que, toujours dans la foi, on reconnaît dans ces paroles d'homme, dans l'Écriture, la trace de Dieu qui révèle le Christ, dans la mesure où cette Écriture conduit et mène à la rencontre avec Dieu dans sa manifestation accomplie qui est Jésus-Christ et dont elle (l'Écriture) en (Jésus-Christ) est le témoignage et le chemin. L'Écriture inspirée ? Oui par sa fonction inspirante et conduisante vers la présence et la manifestation de Dieu aux hommes.

L'Écriture chrétienne est inspirée parce que c'est le témoignage et la révélation de Jésus-Christ témoignage et révélation définitive de Dieu.

L'Écriture est donc inspirée parce qu'inspirant tous ceux que reconnaissent Jésus-Christ. C'est donc Inspirés par l'Écriture et en s'inspirant de l'Écriture que les chrétiens ont accès au Christ, Parole de Dieu.